

---

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 29 OCTOBRE 1867.

---

Budget des voies et moyens pour l'exercice 1868 (1).

---

*Amendements proposés par M. le Ministre des Finances.*

ART. 2. Les rétributions perçues des particuliers pour la délivrance des extraits de matrice et de plan du cadastre sont versées au Trésor; un arrêté royal en détermine le taux.

ART. 3. Le Gouvernement est autorisé à apporter à la législation sur la pêche les modifications nécessitées par la suppression des primes d'encouragement.

ART. 4. L'art. 28 de la loi du 31 mai 1824 est abrogé.

L'art. 2 du projet primitif devient l'art. 5 et l'art. 3 devient l'art. 6.

---

*Amendement proposé par M. LIÉNART.*

Supprimer le produit de l'impôt sur le débit des boissons alcooliques.

Majorer de 12 1/2 p. % ou d'un huitième le droit d'accise sur la fabrication des boissons alcooliques.

Stipuler spécialement que le produit provenant de cette majoration sera exempt de la réduction de 35 p. % établie en faveur du fonds communal par la loi du 18 juillet 1860.

---

(1) Budget, n° 106, l.  
Rapport, n° 149.

} Session de 1866-1867.